



110 Avenue A CARO
59630 BOURBOURG
Tél : 03.28.22.40.49
animation@proxiservices.org

Objet : Accueil Périscolaire
Réf : CM/DL 2024

Bourbourg, le 10/07/2024.

Chers Parents de Bollezeele,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que l'accueil périscolaire ouvrira de nouveau ses portes le lundi 2 septembre 2024 sur votre commune. Il est situé 5, Allée des Peupliers et nous accueillerons vos enfants de

De 7h15 à 8h45 et de 16h30 à 18h45,
Les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

La participation demandée est établie en fonction du quotient familial afin de répondre à la réglementation imposée par la CAF, elle sera la suivante :

Quotient familial	Tarif à la vacation
0 à 399	1,60
400 à 609	1,70
610 à 749	1,80
750 à 999	1,90
1000 et +	2,00

- ☞ Goûters ou petits déjeuners : 0.60€
- ☞ Adhésion annuelle : 10.00€

L'équipe d'animation se tiendra à votre disposition **le vendredi 30 Aout 2024, de 16h30 à 18h30**, pour les inscriptions et répondre à vos questions, au sein de l'accueil.

Il n'est pas nécessaire de réinscrire les enfants ayant fréquenté l'accueil durant le premier semestre 2024. Cependant, afin de mettre à jour nos documents, nous vous demanderons de nous fournir :

- Une nouvelle photocopie du carnet de vaccinations.
- Votre numéro d'allocataire CAF ou MSA. Attention tout numéro d'allocataire CAF ou MSA non renseigné, engendrera une facturation au tarif le plus élevé.
- Attestation d'assurance périscolaire
- Et de venir vérifier le dossier de suivi de votre enfant

Pour les nouvelles inscriptions, veuillez vous munir :

- D'une photocopie du carnet de vaccinations,
- D'une photographie de l'enfant,
- De votre numéro d'allocataire CAF ou MSA. Attention tout numéro d'allocataire CAF ou MSA non renseigné, engendrera une facturation au tarif le plus élevé.
- Attestation d'assurance périscolaire
- Et de venir compléter le dossier de suivi pour votre enfant

Les modalités d'inscription sont ainsi définies :

- Inscriptions obligatoires une semaine à l'avance (à déposer le jeudi à l'accueil périscolaire pour la semaine suivante). Toute inscription sera facturée par Proxi Services.
- Remboursement à compter de deux jours d'absence sur présentation d'un certificat médical.
- Présence d'un enfant non-inscrit :
 - 1ère fois : doublement du tarif de la vacation
 - 2ème fois : 5 € la vacation
 - 3ème fois : 10 € la vacation et éviction une semaine

Le règlement intérieur, les projets pédagogiques et éducatifs seront consultables sur place.

Pour les parents qui remplissent les critères définis par les impôts, n'oubliez pas de demander votre attestation fiscale en début d'année 2024. Cette dernière vous est indispensable pour pouvoir bénéficier de la réduction fiscale.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Vous remerciant de la confiance que vous témoignez à PROXI SERVICES, nous vous prions d'agréer, chers parents, l'expression de nos salutations distinguées.

Pierre Marle
Maire de Bollezeele



David Leclercq
Pour Proxiservices

